



Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAR-EQ-06**

Coupe-veille automatique

1. Secteur d'application

Bâtiment résidentiel : maisons individuelles et appartements existants.

2. Dénomination

Mise en place d'un coupe-veille automatique sur lequel sont raccordés des appareils électriques et électroniques.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

Le coupe-veille fonctionne automatiquement par détection de l'utilisation des appareils raccordés.

La puissance du coupe- veille, pour sa propre consommation, ne dépasse pas 0,5 Watt.

4. Durée de vie conventionnelle

10 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac

1 200 kWh cumac